

# PROTECTION DE LA NATURE ET AGRICULTURE: DU PAIN SUR LA PLANCHE!

Si le nombre des activités du Mouvement Ecologique au profit de la protection de la nature (et de l'agriculture) était le reflet de l'état de la biodiversité au Luxembourg, ce-dernier serait un paradis naturel. En effet, le nombre et la variété des actions sont pour le moins remarquables! Et néanmoins, le bilan s'avère équivoque: certes, l'engagement en vaut la peine et certaines idées avancées se retrouvent par la suite. Or, la perte en biodiversité (et en paysages) n'est pas pour autant freinée. Il est indispensable de revaloriser la protection de la nature et de considérer les intérêts écologiques dans tous les dossiers politiques.



## Réforme de la loi relative à la protection de la nature: innovations positives, mais des amendements ultérieurs s'imposent!

A plusieurs reprises, le Mouvement Ecologique a pris position face à la réforme imminente de la loi relative à la protection de la nature. A l'occasion d'innombrables réunions, nos propositions d'amélioration du texte faisaient l'objet de vives discussions, en présence des responsables du ministère. Finalement, un rapport d'expertise détaillé fut rédigé, contenant de nombreuses suggestions concrètes («Reform des Naturschutzgesetzes : Positive Neuerungen – aber sich aufdrängende Nachbesserungen»). A noter encore l'intervention du Mouvement Ecologique à l'occasion d'une séance de la commission compétente au sein de la Chambre des députés.



De nombreuses propositions émanant du Mouvement Ecologique se retrouvent dans le premier projet de loi du ministère, néanmoins d'autres amendements s'imposeront par la suite.

## Créer des regroupements de surfaces de droit public au Luxembourg!

Le projet de réforme de la loi relative à la protection de la nature prévoit que toute atteinte à la nature doit être compensée. L'existence d'une telle obligation risque d'ouvrir la porte à des projets contestés au motif (ou plutôt l'excuse malsaine) qu'«il y aura de toute façon compensation». A priori, il faudra éviter, autant que possible, de toucher à la nature, et dans le cas où une intervention s'avère incontournable, tout devra être mis en œuvre pour limiter son impact. Ce n'est qu'à ce moment qu'il faudrait recourir à l'instrument de la compensation. Mais: comment compenser? Et jusqu'à quel point? Le Mouvement Ecologique fait valoir son point de vue au sein de différents comités, dans le but d'obtenir des compensations qui ont une réelle valeur ajoutée du point de vue de la protection de la nature et afin de déboucher sur la création de regroupements de surfaces de droit public.



## Protéger les citoyens de l'exposition aux pesticides au Luxembourg - une nécessité vitale!

La disparition des abeilles à miel, des abeilles sauvages, des bourdons et d'autres insectes pollinisateurs prend une ampleur inquiétante, non seulement au Luxembourg. Cette situation alarmante est le résultat de plusieurs facteurs, dont notamment les pesticides, qui représentent incontestablement le facteur le plus dangereux à la source de ce fléau.

En 2013, le ministère de l'Agriculture a enfin travaillé sur la transposition en droit national de la dite directive «pesticides». Dans une prise de position commune, le Mouvement Ecologique et l'association des apiculteurs luxembourgeois («Lëtzebuurger Landesverband fir Beienzucht») ont revendiqué certains amendements indispensables du projet sur la table (portant e.a. sur la possibilité d'ancrer l'interdiction de certains pesticides dans le texte, ou encore l'offre de cours de formation en la matière pour assurer une utilisation responsable, etc.).

Un autre engagement dans ce contexte visait la rédaction du plan d'action national, dicté par l'UE, et qui n'a toujours pas été mis en place au Luxembourg. Une entrevue avec le ministre de l'Agriculture R. Schneider fut organisée à cet effet.

Finalement, le Mouvement Ecologique revendiqua l'interdiction pure et simple et à brève échéance de certains néonicotinoïdes extrêmement toxiques, et invita le gouvernement luxembourgeois à se faire le défenseur de cette revendication au niveau européen. En attendant, l'utilisation de ces pesticides au Luxembourg devra être fortement déconseillée. Le ministère compétent a effectivement défendu cette vision à l'échelle européenne et a invité (un peu tard toutefois à nos yeux) les agriculteurs luxembourgeois à ne plus utiliser lesdits néonicotinoïdes.



## Oui à une agriculture qui est orientée vers l'avenir

Un thème récurrent était le plan de développement rural, dont l'élaboration repose sur les dispositions européennes en matière d'agriculture. Le Mouvement Ecologique a fait valoir sa position à plusieurs reprises pour que les lignes directrices de ce plan crucial soient ouvertement discutées par l'ensemble des acteurs concernés, tel que prévu par la directive européenne. Après tout, il s'agit d'un budget de non moins de 700 millions, répartis sur 7 ans. L'appui du ministre de l'Agriculture fut sollicité plus d'une fois, sans succès malheureusement! Entretemps, le Mouvement Ecologique a préparé sa prise de position, qui sera disponible en mars 2014, et qui revendique ouvertement la promotion d'une agriculture durable, au profit des exploitations de taille moyenne.



## Non à l'introduction d'un label supplémentaire sur le marché de la viande!

La présentation par le ministère du Développement durable à la mi-2013 du nouveau label «Naturschutzfleisch» avait pour le moins surpris. Une lettre ouverte des agriculteurs biologiques et natur&emwelt (Bio-Lëtzebuerg – Vereenegung fir Biologesche Landbau Lëtzebuerg) fut aussitôt adressée au ministère de l'Agriculture («Neues Label erhöht den Wirrwarr für den Verbraucher und bremst Bio-Bauern aus»), revendiquant l'abandon de ce label très controversé du point de vue de la protection de la nature, un label qui représente en outre une nette concurrence déloyale par rapport aux agriculteurs biologiques. Hélas sans succès !



## Un prix acceptable pour le bois? Ou: quelle est la valeur de nos forêts?

... tel était le titre d'une prise de position très détaillée publiée par le Mouvement Ecologique. Au coeur des préoccupations: la culture de plus en plus intensive de nos forêts et surtout l'utilisation de machines forestières (récolteuses de bois), qui font que les forêts sont adaptées à l'utilisation renforcée de machines, les sols sont affectés par leur poids important, ce qui par ricochet justifie la légitimité de multiplier les layons de débardage.

Le Mouvement Ecologique invite à repenser et à réorienter la politique forestière; notre association revendique une interdiction de l'utilisation de récolteuses de bois dans les forêts appartenant à l'Etat et aux communes. En outre, il échet d'instaurer des temps de repos durant lesquels les labours forestiers sont interdits et de protéger de manière ciblée les espèces d'arbres qui dépendent de phases de retraite, par la création d'un réseau de surfaces forestières non exploitées et couvertes d'arbres de valeur écologique.

La déforestation de certaines sections routières fut également critiquée. A nos yeux, il est avisé de repenser la sécurisation des bords de nos routes et d'adopter une stratégie moins radicale, qui ne porte pas atteinte à la nature.





## Chasse – pour des plans de tir durables

Le Mouvement Ecologique est représenté au Conseil supérieur de la protection de la nature et revendique depuis longtemps une amélioration des pratiques cynégétiques. L'existence d'un effectif trop important d'ongulés sauvages est le résultat d'une mauvaise chasse et met en danger la biodiversité des écosystèmes forestiers ainsi que leur régénération naturelle. Des dispositifs de contrôle de la pression du grand gibier en milieu forestier (Weisergatter) permettent d'harmoniser tant les intérêts de la forêt que ceux du gibier et d'établir des plans de tir tout en préservant la richesse de la faune et de la flore de nos forêts.

Une période d'interdiction de chasse absolue, allant de février à août, dans le but de garantir un élevage non troublé des jeunes animaux continue à figurer parmi nos revendications.

Finalement, le Mouvement Ecologique a thématiqué la transposition de l'article 17 – les biotopes et la gestion des forêts, surtout en relation avec la protection des taillis de chêne et l'adaptation de l'orientation du guide sur l'exploitation des forêts protégées conformément à la Directive «Habitats».

## La mise à profit de la biomasse – un thème récurrent

Dans le contexte de l'élaboration du règlement qui fixe les modalités financières sur la promotion des installations de biogaz et de l'utilisation de biomasse, l'importance de la production d'énergie par le recours au biogaz fut un sujet récurrent en 2013. En collaboration avec l'association «Biogasvereening Lëtzebuerg», le Mouvement Ecologique s'est engagé pour le maintien du subventionnement des installations existantes et pour un montant ajusté du «bonus lisier». (cfr e.a. «Für eine nachhaltige Biogasproduktion in Luxemburg: Gülle als sinnvollster Rohstoff nutzen - Pioniere bei den Landwirten nicht benachteiligen!»). En outre, une manifestation devant la Chambre des députés fut organisée. Une amélioration des conditions pour les installations existantes a pu être atteinte ; l'augmentation de l'aide en matière de recours à la biomasse est jugée insuffisante.

## Protection de la nature et pistes cyclables: agir de concert

Les divergences de vues sur la protection de la nature d'un côté et sur le développement des pistes cyclables de l'autre côté ont fait naître des débats animés. En règle générale, les problèmes trouvent leur origine dans la phase de conception, qui accuse bon nombre d'erreurs dès l'approche de base. Aussi, la disposition qui exige une largeur minimale de piste de 3 mètres pose-t-elle problème. Le choix du tracé est également à la base de nombreuses querelles. Le Mouvement Ecologique déplore l'existence de conflit autour de ces 2 thèmes pour lesquels il s'est mobilisé. La leçon à en tirer: il faut analyser en amont les potentiels tracés de piste tout en menant une planification soignée pour éviter tout problème par la suite.

Finalement, le Mouvement Ecologique s'est engagé pour annuler, sous certaines conditions (préservation de la nature et des paysages), la disposition qui impose une largeur de piste minimale de 3 mètres. Des visites des lieux d'implantation furent organisées, afin de discuter des dossiers en cours sur le terrain, notamment en juin 2013, avec la section régionale « Mersch et environs » sur le projet de piste à Koedange (cfr «Velopist vu Kéideng am schéinen Dall vun der wäisser Iernz – no villen Diskussiounen eng Leisung fonnt?»).



## Préserver des biotopes et des paysages précieux!

Les dossiers sont nombreux dans lesquels le Mouvement Ecologique s'engage concrètement, sur le terrain, pour le respect des critères de protection de la nature. Ainsi à Mondercange, au profit de la préservation d'une «zone verte interurbaine», l'implantation d'une nouvelle station à essence étant projetée à cet endroit même. Ou encore à Reckange-Mess où il est prévu d'implanter un atelier pour personnes handicapées – un projet d'envergure – au beau milieu d'une zone précieuse en termes de protection du paysage et de la nature.



D'autres actions se sont concentrées sur la thématique des fermes dispersées, la construction de la liaison Micheville ou encore le complément à apporter à la liste des réserves ornithologiques européennes.

Le comblement du canal de moulin entre Gaichel et Hobscheid a amené le Mouvement Ecologique à revendiquer que les ministères compétents soumettent systématiquement à un examen approfondi toutes les procédures appliquées à des travaux qui sont judicieux en soi. Il est du rôle de l'Administration de la gestion de l'eau de veiller à une qualité irréprochable de notre eau potable et de supprimer tout barrage obstruant son cours; or, de l'autre côté, ces mêmes barrages servent parfois d'habitat à des espèces intéressantes. En tous les cas, la sollicitation d'une autorisation auprès de l'Administration de la nature et des forêts en charge de la protection de la nature devrait être la règle générale à appliquer.

## Une conférence sur le sujet du chat sauvage

«Eine Wildkatze sein oder nicht sein, Naturschutzforschung an einer schwer erfassbaren Tierart» avec le concours de Marc Moes, en date du 7 mars 2013, a connu un franc succès.

